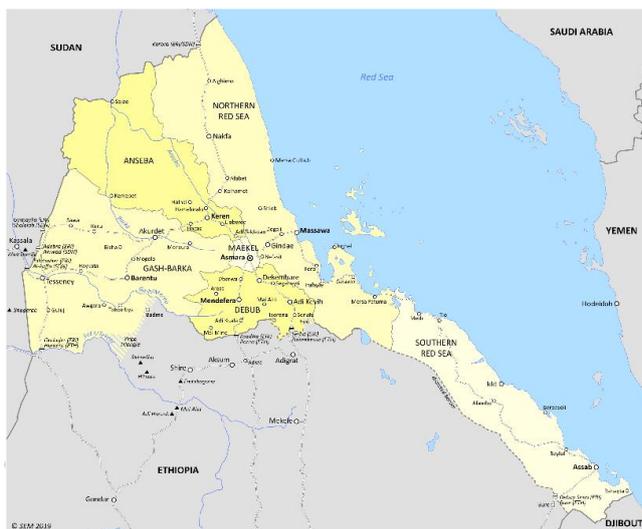


Factsheet Érythrée

Mai 2023

1 Faits et chiffres



Map 1: General map of Eritrea, © State Secretariat for Migration SEM.⁷ All borders and names used on this and other maps in this report do not imply official endorsement or acceptance by Switzerland or the European Union.

Carte : SEM dans [EASO](#), 2019

pour la démocratie et la justice) est le seul parti autorisé. Le Parlement ne se réunit que sur ordre du président Isayas Afewerki (la dernière fois en 2001). La constitution de 1997 n'est jamais entrée en vigueur. Toutes les décisions importantes sont prises par le président. Il n'y a eu aucune élection nationale depuis l'indépendance en 1993.

Service national :

- Depuis la guerre sur le tracé de la frontière avec l'Éthiopie, en 2001, un service national, militaire et civil, à durée illimitée a été mis en place.
- Le service est obligatoire pour les femmes et les hommes.
- Alors que la durée initialement prévue était de 18 mois, le service est illimité et dure jusqu'à 20 ans selon les sources.
- Âge : de 18 à 50 ans, le service débute au cours de la douzième et dernière année scolaire, à Sawa.
- Le service comporte une partie civile et une partie militaire : élément important de la construction de l'État (identité nationale).
- Les personnes qui désertent et les personnes réfractaires au service militaire sont considérées comme des traîtres à la nation et sont punies à ce titre.

2 Profils à risque

- Les personnes astreintes au **service militaire et national ou recrutées au sein de l'armée populaire** (People's Army), obligatoire pour les hommes et les femmes, même pour celles et ceux qui ont plus de 50 ans. Il n'y a pratiquement pas de libération régulière de l'armée.

Population : entre [2,5 \(1995\)](#) et [6,1 millions \(2021\)](#) selon les estimations

9 groupes ethniques : Tigrinya, Tigre, Saho, Afar, Bilen, Hedareb, Nara, Ras-haida et Kunama. Chacun de ces groupes a sa propre langue, reconnue et enseignée à l'école primaire.

Religions : selon les informations officielles, la moitié de la population s'identifie comme chrétienne et l'autre comme musulmane. D'autres sources indiquent que 63 % des Érythréen-ne-s sont chrétien-ne-s et 37 % sont musulman-e-s.

État à parti unique : le People's Front for Democracy and Justice (Front populaire

- Les personnes ayant quitté le pays **illégalement**, c'est-à-dire sans visa de sortie.
- Les **personnes qui désertent** et les personnes **réfractaires au service militaire**.
- Les **familles** des personnes qui désertent et des personnes réfractaires au service militaire.
- Les **femmes** astreintes au service national (violence sexuelle).
- Les personnes **opposantes** et les personnes **critiques à l'égard du gouvernement**.
- Les **journalistes** et les **professionnel-le-s des médias**.
- **Les activistes critiques à l'égard du gouvernement**.
- Les membres de **groupes religieux** non officiellement reconnus tels que les Témoins de Jéhovah ou les groupes évangéliques (seuls l'Islam sunnite, l'Église orthodoxe érythréenne, l'Église catholique romaine, l'Église évangélique luthérienne sont reconnus). Ces dernières années, les personnes appartenant à des religions reconnues ont également été persécutées lorsqu'elles se sont montrées critiques à l'égard du gouvernement.
- Les **femmes** et les **enfants** à profils spécifiques (violence fondée sur le genre, MGF, mariage d'enfants).
- Les **minorités ethniques** font l'objet de discrimination et d'expulsions (surtout les membres des Kunamas et des Afars).
- Les **personnes LGBTQI** risquent des poursuites pénales et des peines de prison allant jusqu'à trois ans et sont victimes de stigmatisation et de discrimination.
- **Les victimes de la traite des êtres humains**.

3 Derniers développements

Détérioration de la situation en matière de droits humains. Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits humains en Érythrée, Mohamed Abdelsalam Babiker, la [situation en matière de droits humains](#) s'est détériorée dans plusieurs domaines depuis le début de son mandat en novembre 2020. Le gouvernement érythréen a poursuivi son régime de [répression](#) en procédant notamment à des recrutements forcés et à des arrestations massives ainsi qu'en généralisant le travail forcé. Les libertés d'opinion, d'expression et de religion sont encore très restreintes. Des milliers de personnes restent enfermées dans les nombreuses [prisons](#) surpeuplées, où l'alimentation, l'eau et les soins médicaux sont insuffisants. Beaucoup sont détenues, parfois depuis des dizaines d'années, sans contact avec l'extérieur et sans avoir fait l'objet d'une procédure judiciaire.

Les troupes érythréennes toujours présentes dans la région du Tigré. Depuis le début de guerre dans la région du Tigré en Éthiopie, des unités des Eritrean Defense Forces (EDF) luttent aux côtés des forces éthiopiennes. Plusieurs sources, dont [Human Rights Watch](#), ont indiqué que les troupes érythréennes ont commis des crimes de guerre, possiblement des crimes contre l'humanité, ainsi que d'autres violations graves contre la population civile de la région du Tigré. Malgré [l'accord de cessez-le-feu](#) conclu entre le gouvernement éthiopien et le Front de libération du peuple du Tigré (FLPT) en novembre 2022, les troupes érythréennes sont toujours [présentes](#) dans la région du Tigré.

Intensification des raids (*giffas*) et de l'enrôlement forcé. Selon des [rapports](#), les raids se sont intensifiés afin de compenser les pertes subies pendant la guerre du Tigré. Les forces de sécurité ont ainsi bouclé certaines zones et rassemblé les personnes en âge d'effectuer leur service militaire. Les [personnes](#) mineures et les [élèves en décrochage scolaire](#) sont également enrôlé-e-s de force. Par ailleurs, la pression exercée sur [les familles](#) des réfractaires

et des personnes ayant déserté pour qu'elles divulguent leur lieu de séjour s'est accrue. En septembre 2022, les autorités ont enrôlé des [réservistes](#) (jusqu'à l'âge de 55 ans) dans l'armée érythréenne pour se préparer à d'éventuels nouveaux combats dans la région du Tigré.

Restriction de la liberté de religion. Le nombre de personnes arrêtées en raison de leurs [convictions religieuses](#) a augmenté depuis 2022. Des personnes de confessions reconnues en font partie. En février 2022, l'ancien patriarche de l'Église orthodoxe d'Érythrée Abune Antonios, qui était assigné à résidence depuis 2006, est [décédé](#). En septembre 2022, le ministère érythréen de l'Éducation a saisi une [école professionnelle catholique](#) qui bénéficiait du soutien de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Personnes réfugiées érythréennes en Éthiopie. Avant que la guerre n'éclate dans la région du Tigré, [96 000 personnes réfugiées érythréennes](#) étaient enregistrées dans quatre camps de personnes réfugiées en Éthiopie. Les camps de Hitsats et Shimelba ont été entièrement détruits par les forces armées érythréennes, causant le déplacement de nombreuses personnes réfugiées. En outre, des rapports ont fait état d'enlèvements et de retours forcés de personnes réfugiées érythréennes vers l'Érythrée, où elles se font arrêter. En octobre 2021, plus de [6000](#) des 20 000 personnes enregistrées dans les deux camps étaient portées disparues. Selon des [rapports](#), les autorités éthiopiennes postées à la frontière avec le Soudan refusent l'entrée en Éthiopie aux personnes réfugiées érythréennes qui souhaitent fuir le Soudan. En outre, des personnes réfugiées érythréennes seraient arrêtées et extorquées à Addis Abeba, la capitale éthiopienne.

Nombre de personnes réfugiées d'Érythrée enregistrées en Éthiopie : [164 224](#) (avril 2023).

Depuis 2022, l'autorité éthiopienne en matière d'asile, le Refugee and Returnee Service, [n'enregistre plus](#) les demandes d'asile des personnes ayant fui l'Érythrée. Cette décision de l'Éthiopie a entraîné une augmentation du nombre de personnes requérantes érythréennes non enregistrées qui n'ont pas accès aux soins de base.

Déportations depuis le Soudan. Selon un militant des droits humains, plus de [3500 Érythréennes et Érythréens](#) auraient été déporté-e-s vers l'Érythrée depuis le début de la guerre au Soudan. En outre, des [troupes érythréennes](#) seraient stationnées à Kassala, à l'est du pays. Les personnes réfugiées érythréennes sont depuis longtemps victimes de [harcèlement](#) au Soudan. Elles font notamment l'objet d'arrestations arbitraires et sont contraintes à la corruption du personnel de sécurité pour obtenir leur libération.

Nombre de personnes réfugiées d'Érythrée enregistrées au Soudan : [137 402](#) (mars 2023); environ [75 000](#) vivaient à Khartoum au Soudan avant le déclenchement de la guerre.

4 Pratique des autorités suisses

Chiffres du SEM pour 2022. Taux de reconnaissance de 66,7 % ; taux de protection de 85,40 % (décision positive + AP).

En tout, 1830 demandes d'asile de ressortissant-e-s érythréen-ne-s ont été enregistrées, dont 117 concernaient des regroupements familiaux, 1201 portaient sur des naissances et 86 constituaient des demandes multiples. En 2022, 426 personnes requérantes d'asile érythréennes sont donc arrivées spontanément en Suisse.

Intensification de la pratique depuis 2016. Cf. [Analyse des durcissements de la pratique suisse à l'égard de requérant-e-s érythréen-ne-s](#), Recherche du service juridique de l'OSAR, 13 décembre 2018.

Renvoi. [Arrêt de référence du TAF D-2311/2016 du 17 août 2017](#) : analyse de la situation en ce qui concerne l'exécution des renvois. Pas de mise en danger concrète qui rendrait l'exécution du renvoi non raisonnable, en l'absence de circonstances particulières qui laisseraient supposer une menace pour l'existence.

[Arrêt de référence du TAF E-5022/2017 du 10 juillet 2018 \(publié sous ATAF 2018 VI/4\)](#) : caractère licite et raisonnable de l'exécution du renvoi malgré le risque d'enrôlement dans le service national érythréen. Discussion autour de l'interdiction du travail forcé dans le cadre du principe de non-refoulement (art. 3 et 4 de la CEDH, art. 83 al. 3 et 4 de la LEI).

Le Comité contre la torture de l'ONU a stoppé plusieurs cas de renvois ordonnés par la Suisse vers l'Érythrée parce qu'ils étaient contraires à l'interdiction de non-refoulement (décisions du CAT [n°983/2020](#) du 9 mai 2023, [n° 887/2018](#) du 22 juillet 2022, [n° 916/2019](#) du 12 novembre 2021, [n° 900/2018](#) du 22 juillet 2021).

Sortie illégale du pays. [Arrêt de référence du TAF D-7898/2015 du 30 janvier 2017](#) : une sortie illégale n'est pas en soi pertinente au regard du droit des réfugiés. Pour cela, des facteurs supplémentaires sont requis.